



confluence

Lettre de la commission locale de l'eau du Boulonnais
n°4 - Septembre 2007 ISSN en cours

- Alinotun
- Ambleteuse
- Audembert
- Audinghen
- Andresselles
- Baincthun
- Bazinghen
- Belle et Houlefort
- Bellebrune
- Beuvrequen
- Boulogne-sur-mer
- Bourmonville
- Boursin
- Brunembert
- Caffiers
- Camiers
- Carly
- Colembert
- Condette
- Conteville
- Courset
- Cremarest
- Dannes
- Desvres
- Doudeauville
- Echinghen
- Equihen
- Escalles
- Ferques
- Fiennes
- Hallinghen
- Hardinghen
- Henneveux
- Hermelinghen
- Hervelinghen
- Hesdigneu-Hès-Boulogne
- Hesdin l'Abbe
- Isques
- La Capelle les Boulogne
- Lacres
- Landrethun Nord
- Le West
- Leubringhen
- Leulinghen-Berne
- Le Portel
- Longfosse
- Longueville
- Lottinghen
- Maninghen Henne
- Marquise
- Menneville
- Nabringhen
- Nesles
- Neuchâtel Hardelot
- Offrethun
- Outreau
- Pernes les Boulogne
- Pittefaux
- Quesques
- Questrecques
- Réty
- Rinxent
- Samer
- Selles
- Saint Etienne au mont
- Saint Inglevert
- Saint Léonard
- Saint Martin les Boulogne
- Saint Martin Choquel
- Tardinghen
- Tingry
- Verlincthun
- Vieil Moutier
- Wacquinghen
- Widchem
- Wierre au bois
- Wierre Effroy
- Wimereux
- Wimille
- Wirwignes
- Wissant

Page 2

A quoi sert la C.L.E. ? Deux exemples concrets

Dossier page 3

Les acteurs de l'eau des rôles bien répartis



Page 4

La réunion de la CLE du 21 juin: Gérer et protéger la ressource en eau

Les médicaments qui nous soignent peuvent aussi polluer notre eau

Eaux de baignade Un léger mieux, mais...

Faire respecter, faire vivre le SAGE

Sortie de la phase d'élaboration du SAGE, la C.L.E devait faire évoluer ses missions. La loi lui impose un rapport annuel sur l'avancement des travaux. Ils concernent l'ensemble des usagers (collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers) et doivent être évalués en toute objectivité.

Au delà de ce travail d'évaluation, la C.L.E doit assumer deux autres missions tout aussi fondamentales : faire respecter et faire vivre le SAGE. Elle est le gardien de ce qui a été décidé par les acteurs locaux en matière de politique de l'eau. Elle doit aussi susciter une dynamique au service des usagers.

Plusieurs ambitions affichées dans le SAGE nécessitent encore un travail de coordination pour assurer une cohérence des actions et garantir, dans des délais raisonnables, des réponses concrètes aux enjeux tels que la qualité des eaux de baignade.

Nous le voyons aujourd'hui au travers du programme de reconquête de la qualité des eaux de la Liane, demeurant sur la protection de notre ressource en eau potable.

Le Parc naturel régional héberge la C.L.E depuis le début. La pluridisciplinarité de son ingénierie est indispensable pour une vision globale des enjeux de l'eau. La C.L.E va donc pouvoir poursuivre, avec détermination, son rôle fédérateur et mobilisateur pour une mise en œuvre efficace de la politique de l'eau du Boulonnais.

Daniel Parenty
Président de la C.L.E



Lexique

- **Eaux d'exhaure:** Une partie des eaux de pluie est absorbée par les sols perméables. Elle s'infiltré dans les galeries. Pour exploiter les sous-sols riches en minéral, les eaux doivent être évacuées. L'eau présente au fond de la carrière est ramenée à la surface par un ensemble de pompages, dits d'exhaure.
- **D.R.I.R.E.:** Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Elle contrôle les activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et coordonne au niveau régional l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.
- **M.I.S.E:** Mission inter-services de l'eau (services de la police de l'eau).
- **O.N.E.M.A.:** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Créé depuis la nouvelle loi sur l'eau, il remplace le Conseil supérieur de la pêche (C.S.P.).

Une année de C.L.E.

- De septembre 2006 à septembre 2007,** la C.L.E. du Boulonnais - **a émis 7 avis** au titre de la loi sur l'eau;
- **rédige** actuellement un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du SAGE depuis octobre 2005;
- **a co-créé** le comité de pilotage sur la qualité des eaux de la Liane et a travaillé toute l'année sur ce sujet;
- **a suivi et a participé** à tous les dossiers du Symsageb;
- **a participé** à la mise en place du 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau;
- **a participé** à la mise en place du SAGE du delta de l'Aa;
- **a suivi** l'étude sur la résorption des décharges communales;
- **communiqué** avec "Confluence" et des conférences thématiques.

ils agissent

A quoi sert la C.L.E.? Deux exemples

Carrières de Marquise

La concertation

Le projet de remise en exploitation d'une carrière à Rinxent a amené la Commission locale de l'eau du Boulonnais à montrer le rôle qu'elle peut jouer, tant pour la réhabilitation d'un cours d'eau que pour le conseil qu'elle apporte aux usagers, y compris les industriels.

La carrière de la Basse Normandie, à Rinxent, comporte un plan d'eau de près de deux millions de m³ à proximité du cours du Crembreux. Pour remettre la carrière en exploitation, la Société des Carrières de la Vallée heureuse et du Haut Banc a besoin de vider ce plan d'eau. C'est ce qu'on appelle l'exhaure. La D.R.I.R.E., avant de donner son accord, a donc demandé que la C.L.E. du Boulonnais donne son avis. La concertation avec les Carrières, la M.I.S.E. et l'O.N.E.M.A. a permis d'aboutir à une solution d'exploitation industrielle tout en respectant les mesures du S.A.G.E.

Prendre en compte les enjeux agricoles

Sans rentrer dans les détails de ce dossier, quelques exemples. La société exploitante envisageait de vider le plan d'eau en cinq mois, d'avril à septembre en pompant près de 1 000 m³ par heure et de les déverser dans le Crembreux. Problème: en aval se trouve la basse vallée de la Slack bordée de prairies. L'exhaure coïnciderait avec la période de fauche des prairies. Pour prendre en compte les enjeux agricoles et ne pas noyer les surfaces, il a été convenu de prolonger la vidange d'au moins un an. Le pompage sera arrêté en cas de pluies importantes ou de dépassement du niveau maximum de la basse vallée de la Slack. Ce niveau sera défini par les animateurs locaux. La C.L.E. réglera la concertation. La remise en exploitation sera aussi l'occasion de rétablir la continuité du cours du Crembreux. Il va donc être restauré non seulement dans un but hydraulique, mais aussi avec un souci écologique qui profitera à la faune piscicole.

Eaux de baignade et de la Liane

La sensibilisation

Le Comité de suivi pour la reconquête de la qualité des eaux de la Liane a été créé avec pour objectif de retrouver à moyen terme la qualité des eaux de baignade de Boulogne-sur-mer.

Pour réduire les pollutions, il faut donc travailler sur celles véhiculées par la Liane. Ainsi, la C.L.E. et la ville de Boulogne-sur-mer co-président le comité de pilotage. La C.L.E. est l'élément fédérateur entre les différents acteurs de l'eau. Son rôle central l'amène à mutualiser les données et connaissances de chacun. Le premier travail du comité technique a été de se concentrer sur la diminution de la pollution bactériologique. Les travaux et études ont été hiérarchisés. Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions, un plan pluriannuel, regroupant l'ensemble des maîtres d'ouvrages a été réalisé par la C.L.E. et remis à l'Agence de l'eau. De plus, un schéma directeur des eaux pluviales a été intégré dans la programmation. Il reprendra les communes de Boulogne, Saint-Martin, Outreau et Le Portel. Il a pour objectifs de gérer et limiter les apports d'eaux pluviales entraînant inondations et pollutions à Boulogne, de diminuer la surface imperméabilisée dans les territoires urbanisés, de prendre en compte les techniques alternatives, de passer, tant que faire se peut d'un réseau de collecte unitaire à un réseau séparatif, et d'inscrire ces préconisations dans les documents d'urbanisme.

...Eux aussi...

- Suite à une identification des anciennes décharges communales, **Le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale** a lancé une étude en mars 2007 pour un diagnostic approfondi et des propositions de réhabilitation sur dix décharges potentiellement dangereuses pour l'environnement. Il s'agit de la mise en œuvre d'un des programmes d'actions définis dans le S.A.G.E.

Les acteurs de l'eau Des rôles bien répartis

Depuis que le S.A.G.E. du bassin côtier du Boulonnais a été approuvé par arrêté préfectoral en février 2004, il est entré dans sa phase de mise en œuvre.

Le rôle de la C.L.E. a alors évolué. Il s'agissait auparavant de rédiger les mesures et plans d'action du S.A.G.E. Maintenant, trois rôles sont prédominants: faire vivre, faire respecter et évaluer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. La loi impose à la C.L.E. d'établir un rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E. à transmettre au préfet et au comité de bassin.

Trois rôles pour la C.L.E.

- **Faire vivre** : la C.L.E. doit mobiliser les différents maîtres d'ouvrage pour réaliser les programmes d'actions définis dans le S.A.G.E. La création du comité de pilotage avec la ville de Boulogne-sur-mer pour la reconquête de la qualité des eaux de la Liane (voir page 2) en est un parfait exemple. La C.L.E. se charge aussi de la communication autour du S.A.G.E. Elle suit les dossiers de mise en œuvre des programmes du S.A.G.E. pour que les mesures soient bien intégrées dans les projets. Ainsi, la C.L.E. conseille et aide les maîtres d'ouvrages pour une bonne prise en compte du S.A.G.E.

- **Faire respecter** : Le S.A.G.E. est opposable aux collectivités, aux administrations et à l'Etat; et depuis juillet dernier, aux tiers. Ainsi, tous les projets doivent prendre en compte ses différentes mesures. La C.L.E. est amenée à émettre des avis sur tous les dossiers d'autorisations prévues par la loi sur l'eau, ainsi que sur ceux qui concernent des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) relevant de problématiques liées à l'eau. Pour cela, il est important que la Commission locale de l'eau soit impliquée le plus en amont possible des projets afin de concilier les travaux prévus par les maîtres d'ouvrage et les mesures réglementaires du S.A.G.E.

- **Évaluer le S.A.G.E.**: Pour établir le rapport d'évaluation du S.A.G.E., la C.L.E. se doit de centraliser l'ensemble des données des acteurs de l'eau, d'évaluer la mise en œuvre de leurs programmes d'actions. Elle peut ainsi rendre compte

de la pertinence et de l'avancée des mesures et programmes d'action du S.A.G.E.

Les acteurs de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Le **Symsageb** a été créé pour mettre en œuvre le S.A.G.E. sur des thématiques où les collectivités présentes n'avaient pas compétence. Ce syndicat, qui a le statut de collectivité locale, a ainsi pour priorité la lutte contre les inondations. Dans cet objectif il a programmé la construction de trois bassins d'extension des crues (d'une capacité de 80 000 m³ chacun); l'un à Echinghen, les deux autres à Condette.

A Pont-de-Briques, le Symageb va procéder au recalibrage des bras de la Liane. Le lit du cours d'eau va être approfondi, les berges renforcées. Une reconnaissance d'intérêt général, demandée en accord avec la C.L.E., permettra que ces travaux soient menés par la collectivité. Le territoire du Symsageb coïncide avec celui du S.A.G.E. du Boulonnais.

Le **Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale** est aussi un maître d'œuvre du S.A.G.E. Il a pour mission particulière les programmes de ce schéma qui portent sur la gestion de l'espace rural et des milieux naturels. Le P.N.R. est, en outre, la structure qui héberge la C.L.E., car celle-ci n'a pas de ressources financières propres, ni de valeur juridique.

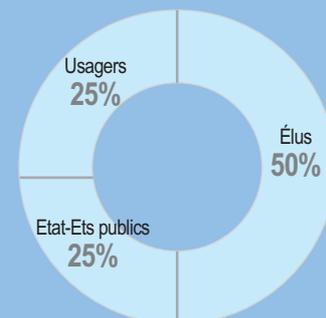
Les autres acteurs: Les communautés d'agglomération et de communes et les communes sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre du S.A.G.E. La mise aux normes du rejet de leurs stations d'épuration permet d'améliorer la qualité de l'eau. Exemple: Séliane pour la Liane.

Ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales, avec le département et la Région agissent à leur échelle pour atteindre les objectifs fixés par le S.A.G.E.

La réalisation des programmes d'action

2004-2007	Réalisé ou en cours	Total prévu
Gestion qualitative de l'eau	7	11
Milieux naturels	14	26
Ressource en eau	6	12
Gestion de l'espace et Maîtrise des écoulements	8	13
Gestion de l'eau en milieu industriel	1	1
Loisirs et activités nautiques	0	1
Plan de communication et Actions de sensibilisation	6	8
TOTAL	42	72

La composition de la Commission locale de l'eau



Le calendrier du S.A.G.E.

1998

- 19 février: le périmètre est fixé par arrêté préfectoral.

1999

- 22 janvier: la Commission locale de l'eau est désignée par le préfet.

- 15 mars: Première réunion de la C.L.E.

- 14 octobre: La C.L.E. valide les sujets d'études préalables au S.A.G.E.

2002

- Juillet: Création du S.Y.M.S.A.G.E.B.

- 13 décembre: Le projet du S.A.G.E. est adopté à l'unanimité par la C.L.E.

2003

- De février à avril, mise en consultation auprès des collectivités territoriales concernées.

- De septembre à novembre, mise en consultation auprès du public.

- 11 décembre: Approbation du projet après la phase de consultation.

2004

- 4 février: Le préfet adopte le S.A.G.E. du Boulonnais.

- **Mercredi 3 et jeudi 4 octobre à Douai**, colloque national "Gestion durable des eaux pluviales" à Gayant-Expo.
- **Du mardi 9 au vendredi 12 octobre, à Anvers**, congrès "Réutilisation durable des eaux usées". Programme sur www.wrrs2007.org.
- **Mardi 23 octobre à Lille, Au Grand Palais**, colloque à destination des élus "Les perturbateurs endocriniens et la qualité des milieux aquatiques" au Grand Palais. Contact: Jean Prygiel; inscriptions: Virginie Dassonville.
- **Du mardi 20 au jeudi 22 novembre, à Boulogne-sur-mer, 1^{er}** colloque national "Les aires marines protégées. Quelle stratégie pour quels objectifs?" à Nausicaà. Contact: catherine.denoter@uicn.fr

Contact

Maison du Parc
Manoir du Huisbois
Le Wast BP 22
62 142 COLEMBERT



Tél: 03 21 87 90 90
Fax: 03 21 87 90 87
cle.boulonnais@parc-opale.fr

Frédérique Barbet, prend la relève de Cécile Monière et devient la nouvelle animatrice de la C.L.E.

fbarbet@parc-opale.fr

Mieux connaître le S.A.G.E.
www.sage-boulonnais.com

Partenaires



Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



Dépôt légal: 3^{ème} trimestre 2006

Tirage: 1 500 exemplaires

Directeur de publication
Daniel Parenty

Conception-Rédaction
(efiji) - 03 21 15 72 83

Impression sur papier recyclé

Imp. Brunehaut - 03 21 51 03 82

infos à la source

REUNION DE LA C.L.E. DU 21 JUIN

Mieux comprendre la nouvelle loi sur l'eau, prévoir la sécheresse et lutter contre la pollution diffuse

Lors de sa réunion du 21 juin, la Commission locale de l'eau a eu droit à une présentation de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (L.E.M.A.) par un de ses artisans, André Flajolet, député du Pas-de-Calais et rapporteur de cette loi pour l'Assemblée nationale.



Cette réunion a été l'occasion, aussi de faire le bilan des actions menées sur le territoire. Les actions du Symsageb ont été également exposées. La construction de bassins d'expansion des crues sur le bassin versant de la Liane a été repoussée d'un an. La Direction régionale des affaires culturelles, souhaite, en effet, un diagnostic archéologique préventif. Sur le bassin versant de la Slack, la procédure administrative pour le canal Napoléon est en

cours. Pour le bassin du Wimereux, des études de réduction des inondations sont lancées à Conteville-les-Boulogne et Belle-et-Houllefort. Le programme des actions 2007-2008 a été validé: création d'une procédure de gestion de crise en cas de sécheresse, conseil et animation pour la réduction de la pollution diffuse et aide aux collectivités pour la mise en place des S.P.A.N.C.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les médicaments qui nous soignent
peuvent polluer notre eau

Gros consommateurs de médicaments, les Français deviennent par là même de gros pollueurs. Les eaux de surface et souterraines contiennent de plus en plus de substances pharmaceutiques.

Toutes les molécules qui composent les médicaments que nous prenons ne sont pas dégradées par notre organisme. Une partie est éliminée par voie urinaire et se retrouve dans le égoûts et le circuit d'épuration. Problème: les stations d'épuration ne sont pas conçues pour éliminées certaines substances qui se mesurent en nanogrammes. Elles se retrouvent alors dans le milieu naturel. La question que se posent les scientifiques est de savoir le risque qu'elles pourraient représenter pour la faune et la flore.

Et pour la santé humaine ? Ces molécules seront retenues, pour la plupart, à l'usine d'eau potable. On n'a pas décelé pour l'instant de médicaments dans l'eau potable en France. Par contre, on a trouvé des bactéries résistantes aux antibiotiques que les usines de production d'eau potable ne peuvent éliminer. Elles ne sont pas dangereuses pour l'homme mais pourraient transmettre leur résistance à d'autres plus nocives, contre lesquelles aucun antibiotique ne serait efficace.

Consommer moins de médicaments inutiles, une bonne façon de préserver sa santé !

EUROPE

Eaux de baignade

Un léger mieux, mais...

Le pourcentage des eaux de baignade conformes aux normes est de 96% pour les zones côtières et de 89% pour les rivières et lacs. C'est le constat du rapport annuel de la Commission européenne sur l'année 2006. Elle reste cependant préoccupée par le nombre de sites pollués retirés des listes officielles.

Le résultat le plus encourageant concerne les eaux intérieures où la qualité s'est améliorée par rapport à 2005 (85,7%). Le commissaire européen chargé de l'environnement, Stavros Dimas, espère que cette amélioration va se poursuivre pour que les rivières et lacs atteignent la qualité des zones côtières.

Les degrés de qualité varient selon les pays. Ceux de l'ancienne Europe des 15 ont un taux de qualité de 96,2% pour les zones côtières, contre 94% pour les nouveaux états membres. L'écart est plus significatif pour les zones intérieures: 90% contre 81,2%.

L'analyse a concerné 21 094 sites de baignade sur l'ensemble de l'Union européenne, dont 14 345 se trouvent en zone côtière.

Reste que 88 sites côtiers et 166 zones intérieures ont été radiés en 2006. La Commission se demande si cela ne masque pas des problèmes de pollution.